



AVENANT N°5 AU CONTRAT SOCLE DE SANTE COLLECTIVE

Entre :

Adresse :

*Ci-après dénommé le Souscripteur,
d'une part,*

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 685 399
Siège social : 3 Square Max Hymans, 75748 PARIS cedex 15

Mutuelles co-assureurs des risques garantis au titre du présent avenant, dûment représentées aux fins du présent avenant par la Mutuelle Nationale Territoriale, l'apérateur

*Ci-après dénommée les Mutuelles co-assureurs,
d'autre part,*

Suite à la décision portant sur le choix des Mutuelles co-assureurs pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Santé » en faveur du personnel du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges, des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges pour la conclusion de la Convention de Participation,

Vu la Convention de Participation signée à effet du 1^{er} janvier 2020 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et les Mutuelles co-assureurs pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la prorogation de la convention de participation pour une durée d'un an,

Article 1^{er} – Modification des cotisations

Conformément à l'article 16 des conditions générales du contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives concernant l'évolution des cotisations, les cotisations évoluent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cotisations applicables au Régime Général

	Assuré		Conjoint/Adulte à charge		Enfant à charge		Famille	
	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC
FORMULE ESSENTIELLE								
Assuré - 30 ans	0,98%	38,47 €	0,95%	37,29 €	0,65%	25,51 €	3,20%	125,60 €
Assuré - 50 ans	1,38%	54,17 €	1,32%	51,81 €	0,66%	25,91 €	4,03%	158,18 €
Assuré + 50 ans	2,02%	79,29 €	2,00%	78,50 €	0,68%	26,69 €	5,38%	211,17 €
Retraités	2,81%	110,29 €	2,81%	110,29 €	0,68%	26,69 €	5,64%	221,37 €
FORMULE OPTIMALE								
Assuré - 30 ans	1,22%	47,89 €	1,15%	45,14 €	0,83%	32,58 €	4,05%	158,96 €
Assuré - 50 ans	1,88%	73,79 €	1,84%	72,22 €	0,82%	32,19 €	5,38%	211,17 €
Assuré + 50 ans	2,78%	109,12 €	2,76%	108,33 €	0,90%	35,33 €	7,28%	285,74 €
Retraités	4,05%	158,96 €	4,05%	158,96 €	0,94%	36,90 €	8,08%	317,14 €

Cotisations applicables au Régime Local

	Assuré		Conjoint/Adulte à charge		Enfant à charge		Famille	
	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC	%TTC	€ TTC
FORMULE ESSENTIELLE								
Assuré - 30 ans	0,78%	30,62 €	0,76%	29,83 €	0,52%	20,41 €	2,89%	113,43 €
Assuré - 50 ans	1,10%	43,18 €	1,06%	41,61 €	0,53%	20,80 €	3,62%	142,09 €
Assuré + 50 ans	1,62%	63,59 €	1,60%	62,80 €	0,54%	21,20 €	4,84%	189,97 €
Retraités	2,26%	88,71 €	2,26%	88,71 €	0,54%	21,20 €	5,07%	199,00 €
FORMULE OPTIMALE								
Assuré - 30 ans	0,98%	38,47 €	0,92%	36,11 €	0,67%	26,30 €	3,63%	142,48 €
Assuré - 50 ans	1,50%	58,88 €	1,47%	57,70 €	0,67%	26,30 €	4,84%	189,97 €
Assuré + 50 ans	2,24%	87,92 €	2,21%	86,74 €	0,71%	27,87 €	6,56%	257,48 €
Retraités	3,22%	126,39 €	3,22%	126,39 €	0,76%	29,83 €	7,27%	285,35 €

Article 2 – Date de prise d’effet

Les dispositions du présent avenant prennent effet le **1^{er} janvier 2026**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES

A

Le

Pour le Centre de Gestion

A

Le

Pour le Souscripteur

A Paris,

Le 16 septembre 2025

**Pour la Mutuelle Nationale
Territoriale, l’apérateur**



Le Président du Centre de Gestion

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement

Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité
4 rue d'Albion 75009 PARIS
N° SIREN 775 678 564 / LEI 9695000QBHEMSMEPF22
Tél : 01 42 47 23 45